

Message du Ministère de l'Intérieur

Groupement de gendarmerie départementale du Loiret

Nouvelles conceptions opérationnelles liées au confinement

Maintien des missions prioritaires et de la qualité du service et de l'écoute

L'intérêt de cet article est d'utiliser en cas de besoin le lien figurant en page 2 :
<https://www.facebook.com/gendarmerieloiret>

Cette page facebook donne de nombreux renseignements sur le COVID 19 et détaille
l'opération tranquillité senior, OTS, destinée à rassurer les aînés.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



RÉGION DE GENDARMERIE
DU CENTRE-VAL DE LOIRE
GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE
DU LOIRET

Le mardi 7 avril 2020

N°7250
RGCVL/CABCOM

Madame, Monsieur le maire,

Dans le contexte de pandémie liée au COVID-19, le groupement de gendarmerie départementale du Loiret est fortement mobilisé dans l'application des directives gouvernementales relatives au respect des mesures de confinement. Cette situation, imposant de nouvelles conceptions opérationnelles, et s'inscrit dans un maintien de nos missions prioritaires afin de garantir, à nos concitoyens, une qualité de service et d'écoute.

Pour faire face à cet enjeu, nous avons anticipé la mise en œuvre d'un plan de continuité d'activité en amont de l'annonce du confinement afin d'organiser le service des unités des organes de commandement et de service opérationnel selon le niveau situationnel de la commune. Ce plan a imposé un recentrage et une sanctuarisation des missions identifiées comme essentielles. Sur le principe d'un fonctionnement en équipes alternées et autonomes qui limite les contacts, les risques de contaminations croisées au sein des unités, l'ensemble des échelons est en mesure de garantir l'accessibilité des services de la gendarmerie à la population.

Nous mettons ainsi tout en œuvre pour maintenir ouvertes les brigades de proximité, moyennant des conditions strictes de distanciation physique et sociale et de prophylaxie. L'accueil est toutefois réservé en priorité aux cas urgents nécessitant un traitement immédiat.

En relation avec monsieur le procureur de la République, la continuité de l'activité judiciaire est maintenue et organisée pour assurer dans le temps de la crise le traitement des affaires graves notamment d'atteinte à l'intégrité physique des personnes. Le traitement des violences intra-familiales et conjugales, nécessitant des interpellations à domicile et des placements en garde à vue, est assuré.

Basée sur une graduation qui s'applique aux fonctions intervention, prévention, investigation et contact, le déploiement de nombreuses patrouilles sur les territoires nous permet de réaliser une empreinte au sol qui se veut proactive et dont l'efficacité est renforcée par l'octroi de renforts ponctuels de gendarmes mobiles issus des escadrons loiretains.

Sur directives de nos autorités administratives, judiciaires et militaires, nos missions sont centrées sur le respect du confinement, la prévention des troubles à l'ordre public, notamment aux abords des centres ou commerces d'alimentation, la surveillance des entreprises sensibles ou celles dont l'activité a cessé ou reste fortement impactée, et d'une manière générale, sur une présence dissuasive permettant d'anticiper toute émergence de la délinquance ou d'appropriation.

Dans ce cadre, je vous invite à relayer nos messages auprès des entreprises de votre secteur quant au développement d'une action « tranquillité entreprise » pour laquelle les référents sûreté et les correspondants sûreté des unités établissent des contacts avec les représentants d'entreprises.